

Département de l'Ain
Arrondissement de Nantua
Canton de Bellegarde
COMMUNE de
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX
01130

Tél: 04.50.59.81.51 Fax: 04.50.59.85.03
mairiestgermaindejoux@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU

Réunion du Conseil Municipal
du 18 décembre 2017

Convocation du 11 décembre 2017
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 18 décembre 2017 à 19h00 en Mairie, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Étaient présents : Rosemarie GERMAIN - Jean-Michel GHÉRARDI adjoints - João DA SILVA - Bayram DINGER — Cédric MALBRANQUE - Samuel MARTINS DO REGO.

Absents excusés : Marie-Claude GRANDCLÉMENT - Philippe FAURAX.

Samuel MARTINS DO REGO est élu secrétaire de séance.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente,

- ACCEPTE le paiement des factures présentées.
- ÉMET un avis favorable au projet d'aménagement de la forêt communale proposé par l'Office National des Forêts et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2^oalinéa de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre à Natura 2000.
- APPROUVE la convention de fonctionnement entre l'association « Au Fil des Pages » et la Commune pour la bibliothèque municipale.
- APPROUVE la convention de partenariat avec le département pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque.
- DECIDE de dissoudre le Centre Communal d'Actions Sociales, étant donné qu'il n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS, et donne son accord pour l'intégration à compter du 1^{er} janvier 2018 du budget CCAS dans celui de la commune.
- ADOPTE le projet de statuts de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au 1^{er} janvier 2018, suite aux évolutions des compétences. Vote pour : 6 – abstention : 1.

- DECIDE de consentir à la constitution d'une servitude de passage pour tous véhicules sur les terrains communaux cadastrés section AB 295 et AB 310 au profit de la parcelle AB 191 et précise que cette servitude est accordée à titre gratuit.
- ACCEPTE de résilier la location de la parcelle AB 310.

- DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles C 84 – C 85 – C 86 C 87 – AB 106 – AB 126 - superficie totale : 72a76ca, appartenant à l'entreprise ENTREMONT.

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité.

- APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par la Communauté de Communes du Pays Bellegardien sur le financement par l'Etat des Agences de l'Eau.

- DONNE son accord pour l'engagement de la procédure d'expulsion à l'encontre du locataire du « Bar des Amis » et autorise Monsieur le Maire à saisir le Tribunal de Grande Instance pour demander l'annulation du bail.

- ACCORDE la gratuité de chauffage de la salle des fêtes à l'association « Le Bien Etre San Germinois » pour les séances de gymnastique.

- DECIDE de céder les terrains suivants à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, suite au transfert obligatoire des zones d'activité :
 - parcelle C 323 p Petits Enversiers
 - parcelle C 296 p La Voûte Sud

Pour un montant total de 53 158 € H.T.

EST INFORMÉ :

- de l'avancement du projet du City stade. Un devis a été établi pour l'abattage des arbres et le broyage des souches d'épicéa.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Gilles THOMASSET